



## ordre de succession suite décès

Par **max284**, le **01/03/2021** à **12:40**

bonjour ,

mon père décédé avait deux tantes (Iles soeurs de son père) les deux sont décédée dont une il y a quelques jours !

l'une était mariée avec deux filles dont une est décédée

l'autre tante était célibataire sans enfant mais avait donc 2 nièces dont une est toujours en vie et donc un neveu qui était mon père !

propriétaire d'un appartement la succession aurait du donc se faire entre mon père et l'autre nièce

mon père n'étant plus ici la succession vat'elle se faire uniquement sur la nièce ?

Pui-je être en droit de réclamer une part de la succession que mon père aurait du avoir ?

J'espère avoir été clair sans ma demande

merci

cordialement

MF